



ALM ES DYNAMIC

Rapport annuel

31 décembre 2015

Société de gestion : AGICAM

Siège social : 14 rue Auber - 75009 Paris

Dépositaire : Caceis Bank France

ALM ES DYNAMIC

RAPPORT DE GESTION

Identification et politique d'investissement	3
Frais de gestion	13

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	14
Bilan Passif	15
Hors-Bilan	16
Compte de résultat	17

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

Règles et méthodes comptables	18
Evolution de l'actif net	22
Ventilation des souscriptions / rachats	23
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	24
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan	24
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle	25
Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors bilan	25
Ventilation par nature des créances et dettes	26
Complément d'information	27
Affectation du résultat	29
Résultats et autres éléments	30
Inventaire Détaillé	31

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Certification	32
---------------	----

Identification

Le FCPE « ALM ES DYNAMIC » classé dans la catégorie « Diversifié », est un FCPE nourricier du fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) maître « ALM DYNAMIC » (code ISIN FR0007025184) également classé dans la catégorie « Diversifié ».

Son objectif et sa stratégie d'investissement sont identiques à ceux du FIVG maître repris ci-dessous. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle du FIVG maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement du FIVG maître

« Objectif de gestion :

Le FIA a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance égale de celle de l'indice composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis :

30% Barclays Capital Euro Aggregate Bond + 10% Eonia Capitalisé Jour + 20% CAC 40 + 40% MSCI World.

La stratégie de gestion de ce FIA est discrétionnaire et applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC. Elle est guidée en permanence par une diversification des placements et une optimisation des actifs en adéquation avec les horizons et les degrés de risques prédéterminés.

Indicateurs de référence :

BARCLAYS CAPITAL EURO AGGREGATE BOND (Code Bloomberg : LBEATREU) : cet indice est défini, calculé (dividendes réinvestis) et publié par la banque Barclays Capital. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les états et les émetteurs des secteurs publics et privés notés au minimum Baa3 Moody's ou BBB- Standard & Poor's et ayant une durée résiduelle d'un an minimum.

EONIA, en euros (Code Bloomberg : EONCAPL7) : l'indice Eonia (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

CAC 40 (Code Bloomberg : NCAC) : indice de la Bourse de Paris calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 actions cotées sur le premier marché, sélectionnées pour leur représentativité, leur importance et choisies en fonction d'exigences multiples (capitalisation, liquidité et diversification sectorielle). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré par sa capitalisation flottante.

MSCI WORLD (Code Bloomberg : MSDEWIN) : indice calculé et publié par Morgan Stanley Capital International Inc. Il mesure la performance des marchés boursiers des pays économiquement développés. Indices non couverts, dividendes nets réinvestis, cours de clôture. Les pondérations de l'indicateur de référence peuvent être remises à jour annuellement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

La stratégie d'investissement est discrétionnaire. Cette stratégie sera mise en œuvre dans le respect des limites de la réglementation en vigueur en utilisant les catégories d'actifs et d'instruments financiers décrits ci-après et dépendra des conditions de marché et des opportunités de diversification du portefeuille.

Le FIA a pour vocation d'investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et/ou en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne, de toutes classifications AMF. Il pourra notamment investir jusqu'à 20% de son actif net en OPC émergents.

Ces OPC pourront être gérés par la société de gestion.

Le FIA se réserve la possibilité d'investir en direct en obligations françaises et étrangères, en produits monétaires et en titres de créances négociables, ainsi qu'à titre accessoire en actions et autres titres de capital.

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés en vue de couvrir des actifs du portefeuille ou de dynamiser le portefeuille, afin d'ajuster l'exposition aux risques obligations et actions, ainsi qu'à d'autres risques générés par les investissements.

Le FIA est exposé à tous types d'obligations (gouvernementales et du secteur privé) ; le gérant peut également opérer une diversification sur le marché d'obligations à haut rendement (« high yield »), d'obligations indexées sur l'inflation, d'obligations de type hypothécaires. Cette sélection repose également sur une analyse interne du risque de crédit ; par conséquent, l'évaluation de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur n'est pas uniquement basée sur le seul critère des notations émises par les agences de notations.

Les investissements sur des produits non libellés en euros ne feront pas l'objet d'une couverture systématique ; la couverture du risque de change étant laissée à l'appréciation du gérant en fonction de ses appréciations sur l'évolution des marchés de devises.

Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre 0,15 et 15.

2. Les Actifs (hors dérivés)

Le portefeuille du FIA est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Le FIA pourra être investi en direct (10% max de l'actif net) ou via des OPC en actions françaises, européennes et internationales de toutes capitalisations et de tous secteurs d'activité (entre 45% et 75% max de l'actif net) dont 20% maximum en OPC « émergents ».

Titres de créances, y compris titres de créances négociables et instruments du marché monétaire :

Le FIA pourra être investi en direct (10% max de l'actif net) ou via des OPC (55% max de l'actif net) dont 20% maximum en OPC « émergents », en titres de créances et instruments du marché monétaire, sans règle de notation, sans règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude est laissée au gérant, en fonction de ses anticipations. Cependant, le FIA pourra être investi en obligations convertibles à hauteur de 10% maximum de son actif.

Parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger :

Le FIA pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-CE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne. Ces FIA devront répondre aux exigences de l'article R214-32-42 du Code monétaire et financier.

Les OPC sélectionnés seront de classification AMF ou catégories suivantes :

- « actions internationales » et/ou « actions françaises » et/ou « actions des pays de la zone euro » et/ou « actions des pays de l'union européenne » : Entre 45% et 75% max de son actif net. Ces OPC pourront être spécialisés en pays émergents, dans la limite de 20% de la poche actions.
- « Obligations et autres titres de créances libellés en euro » et « Obligations et autres titres de créances internationaux » : jusqu'à 55% de l'actif net. Ces OPC pourront être spécialisés en pays émergents, dans la limite de 20% de la poche taux.
- « Diversifié » : jusqu'à 20% max de l'actif net.
- « Monétaires » et/ou « Monétaires court terme » : jusqu'à 20% max de l'actif net.

Le FIA pourra investir dans des OPC gérés par la société de gestion

Le FIA pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en fonds professionnels spécialisés et fonds de capital investissement.

3. Les instruments dérivés

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants ;

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés ;
- organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux ;
- change ;
- actions.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition.

Nature des instruments utilisés :

- futures ;
- contrats à terme ;
- options ;
- swap et swaptions.

Le FIA peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers dans un but de couverture ou d'exposition du portefeuille.

La somme des engagements nets résultant de ces opérations ne peut représenter plus de 100% de l'actif net.

4. Titres intégrant des dérivés

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés ;
- organisés ;
- de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux ;
- change ;
- actions.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture ;
- exposition.

Nature des instruments utilisés :

- warrants
- BSA
- Certificats
- obligations convertibles
- obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Le total de ces investissements dans le portefeuille du FIA ne peut pas représenter plus de 100% de son actif.

5. Les dépôts : Néant.

6. Les emprunts d'espèces

Le gérant du FIA peut avoir recours à titre exceptionnel, à des opérations d'emprunts d'espèces temporaires dans la limite de 10% de l'actif du FIA.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

Composition du fonds

Le FCPE « ALM ES DYNAMIC » est investi en totalité et en permanence en parts du FIVG maître « ALM DYNAMIC » (code ISIN FR0007025184) et à titre accessoire en liquidités.

La société de gestion peut, pour le compte du fonds, procéder à des emprunts en espèces dans la limite de 10% de l'actif du fonds et dans le cadre exclusif de l'objet et de l'orientation de la gestion du fonds. Il ne pourra être procédé au nantissement du portefeuille du fonds en garantie de cet emprunt.

Contrairement à son fonds maître, le FCPE ne peut avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement. Aucune méthode de calcul d'engagement du FCPE n'est donc mentionnée. Le FIVG utilise la méthode linéaire pour calculer le ratio d'engagement sur les instruments financiers à terme.

Intervention sur les marchés à terme dans un but de protection (ou de dynamisation) du portefeuille :

Non autorisée.

Profil de risque du FIVG maître

Le FCPE ALM ES DYNAMIC est un FCPE nourricier du FIVG maître « ALM DYNAMIC » dont le profil de risque est le suivant :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

Le FIA ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection, l'investisseur est averti du risque que la performance du FIA ne soit pas conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les OPC les plus performants.

Risque actions :

Le FIA étant exposé en permanence sur le marché des actions internationales et des pays de la zone euro (max 75%), le porteur est exposé au risque d'actions. Ainsi, la valeur liquidative du FIA peut connaître une variation induite par l'exposition sur ce marché d'une large part du portefeuille et la valeur du FIA peut baisser significativement. Le FIA peut être exposé au risque lié à l'investissement dans des titres de petites capitalisations (« Small Caps ») soit par la détention de tels titres en direct ou par le biais d'OPC spécialisés dans les actions de petites capitalisations.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoquerait une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FIA. Le degré d'exposition du FIA au risque de taux est jusqu'à 75% maximum de l'actif.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité d'un émetteur (privé ou public) ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le FIA peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux pays émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. L'exposition au risque pays émergents peut atteindre au maximum 20% de l'actif du FIA.

Risque de contrepartie :

Le FIA est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré.

Risque de change (max 50%) :

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers dans lesquels le FIA est investi, par rapport à sa devise de référence, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA. Les OPC sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises différentes de l'euro, notamment sur la partie actions.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs à haut rendement :

Le FIA doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des « titres à haut rendement/high yield » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du FIA.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles (maximum 10%) :

Les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque action dans un instrument obligataire qui inclut déjà un risque de taux et de crédit. La volatilité des marchés actions étant supérieure à celle des marchés obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA. »

Durée de placement recommandée

5 ans minimum.

Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation dans le fonds.

Traitement des actifs non liquides

Sans objet.

Politique d'investissement

I. Politique de gestion

1. Analyse macro-économique

Après une croissance du Produit Intérieur Brut mondial de +2,8% en 2014, les estimations de la croissance mondiale pour 2015 pointent vers une nouvelle année de croissance, évaluée à +2,6%.

2015 aura toutefois été marqué par la violente chute des prix du pétrole, dont les conséquences positives pour les consommateurs ont été en partie occultées par les difficultés rencontrées par les producteurs. La Russie et le Brésil, pénalisées par ce mouvement de baisse généralisée du prix des matières premières, enregistrent ainsi des reculs de plus de 3% de leur PIB. L'origine de cette baisse est tout à la fois liée aux craintes sur la demande de barils notamment en provenance de Chine où le ralentissement conjoncturel inquiète les investisseurs et aux capacités de production excédentaires nées de l'extraction des huiles de schistes aux Etats-Unis. Le baril de pétrole, qui avait débuté 2015 à 53 dollars le baril, termine l'exercice 2015 à 37 dollars.

Dans ce contexte, en zone euro, la reprise a été conforme aux attentes, la croissance atteignant +1,5%. Malgré des éléments de déstabilisation politique, l'Espagne (+3,1%) est restée très dynamique cette année ; l'Italie quant à elle ne sort que timidement de la récession et affiche une croissance de son Produit Intérieur Brut de +0,7%. L'Allemagne, pénalisée par le ralentissement conjoncturel des pays émergents ne progresse que légèrement (+1,5%). En France, le PIB est attendu en hausse de 1,1%, en partie grâce au soutien de la consommation. La baisse de l'euro, notamment contre dollar, a constitué un puissant facteur de soutien à la conjoncture européenne. L'évolution de la parité eurodollar a permis à la devise européenne de se déprécier de près de 10% cette année, autorisant ainsi un gain de compétitivité sur la scène internationale des entreprises européennes.

Aux États-Unis, l'amélioration continue du marché du travail a soutenu les dépenses des ménages. Le taux de chômage aux Etats-Unis s'élève désormais à 5%, un niveau proche du plein emploi. L'effondrement des prix du pétrole a cependant fait chuter les investissements dans l'industrie extractive. La croissance américaine a été de l'ordre de 2,5%.

En Chine, malgré les turbulences financières qu'a connues le pays durant l'été, la croissance économique est restée solide, proche de 7%. En revanche, et malgré une politique monétaire accommodante, l'activité au Japon a été décevante : la croissance du Produit Intérieur Brut ne devrait pas dépasser +0,7%, principalement du fait de la contraction de la demande domestique.

Dans ce contexte, les taux monétaires européens sont, tout au long de l'année, restés en territoire négatif. La décision en fin d'année de la Banque Centrale Européenne d'abaisser à nouveau le taux de dépôts a un peu plus encore pénalisé des marchés monétaires destinés à fournir durablement des performances très faibles dans les années à venir.

Sur l'ensemble de l'année, les rendements des emprunts d'États à long terme européens ont enregistré une plus forte volatilité que les années précédentes. Ils finissent en légère hausse en France (passant de 0,86%

à 1,01%). En nette baisse en Italie, ils permettent une performance de 1,8% en 2015 de l'indice des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans (une baisse des rendements obligataires correspondant à une hausse du prix des obligations).

Enfin, malgré une baisse de 6,2% sur le seul mois de décembre, l'indice boursier parisien le CAC 40 a progressé de presque 12% en 2015 (dividendes réinvestis). Les actions européennes enregistrent une performance similaire (+10,3%).

Les actions américaines ont quant à elles enregistré une performance de 12,9% exprimée en euro. L'effet de change qui s'élève à +10,2% profite pleinement aux investisseurs européens.

Les actions émergentes ont enregistré un repli de 5,2% sur l'année.

2. Politique de gestion

Rappel de l'objectif du fonds et de son mode de gestion

Le FCPE « ALM ES DYNAMIC » est le fruit de la mutation du fonds « EP EQUILIBRE EURO » ordonnée le 18 septembre 2015. Il a, depuis cette date, une stratégie similaire au fonds maître « ALM DYNAMIC » pour lequel il est devenu nourricier.

Le fonds « ALM DYNAMIC » est un OPC diversifié dont l'objectif consiste à réaliser une performance égale à celle de l'indicateur de référence composite suivant calculé coupons et dividendes réinvestis : 30% Barclays Capital Euro Aggregate Bond, 10% Eonia Capitalisé Jour, 20% CAC 40, 40% MSCI World.

La politique de gestion du fonds maître est la suivante :

L'exposition aux fonds monétaires a été réduite au début du premier semestre car l'Eonia (taux monétaire de référence) présentait un taux de rendement de plus en plus négatif. A l'inverse, les obligations d'état et le crédit court terme ont été surpondérés afin de bénéficier d'un portage (relatif). Le poids des actions a lui aussi été augmenté en début d'année pour bénéficier de niveaux de valorisation, de dividendes, et de flux qui semblaient davantage porteurs.

A la fin août, les taux obligataires semblaient avoir atteint des niveaux très bas en matière de rendement absolu. Ils ont alors été sous-pondérés au profit des actions qui sont restées surexposées jusqu'à la fin de l'année 2015.

Les actions ont été surpondérées tout au long de l'année avec une démarche prudente. Les actions européennes ont été avantagées au détriment des actions émergentes et japonaises. Les actions américaines ont été légèrement sous-pondérées, mais dans une moindre mesure par rapport à l'indice de référence de ce fonds diversifié.

La surexposition en actions de la zone Euro, France, et Europe a été très favorable. En effet de nombreux gérants sur ces zones ont apporté beaucoup de valeur par rapport à leurs indices de références, notamment lors du premier semestre 2015. Les actions émergentes ont été sous-pondérées jusqu'à novembre, cela a également été bénéfique car actions des pays périphériques (Russie et Brésil surtout) ont nettement sous-performé l'indice mondial (MSCI World). Le marché japonais a très bien performé (+20% en 2015), ce qui a un peu coûté dans la mesure où cette zone fut sous-pondérée.

A noter que le fonds « ALM Dynamic » n'a quasiment pas eu d'exposition aux obligations à haut rendement et émergentes en 2015, le profil rendement-risque des dettes périphériques étant devenu beaucoup moins attractif. Les obligations liées à l'inflation ont à l'inverse été conservées comme protection. Une partie des risques extrêmes a été couverte, les niveaux de protection ont été plusieurs fois ajustés en cours d'année. Le fonds termine l'année légèrement sur-pondéré sur les actifs à risque.

(*) La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

3. Perspectives

Perspectives 2016 : la croissance mondiale pourrait atteindre 3%

Les prix du pétrole devraient remonter graduellement, du fait d'une demande en hausse modeste mais régulière et d'une offre stable. L'activité mondiale devrait accélérer, avec une croissance plus soutenue en zone euro et au Japon, une reprise en Russie et une moindre contraction au Brésil. L'inflation devrait accélérer dans les pays développés, pour revenir vers l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors énergie et alimentation) : soit 2% aux États-Unis et 1% en zone euro. Une hausse des prix de l'énergie pousserait même l'inflation temporairement au-dessus de ces niveaux en cours d'année. La remontée des prix pourrait contribuer à une hausse des taux longs, surtout aux États-Unis, où la Fed devrait progressivement augmenter son taux directeur, qu'elle souhaite voir à 1,5% en fin d'année. La BCE au contraire, poursuivra sa politique monétaire de taux négatifs et d'achat d'obligations (60 Mds € par mois). Les taux monétaires européens devraient donc rester négatifs ou nuls toute l'année. La divergence des politiques monétaires américaines et européennes devrait laisser le dollar relativement fort sur le marché des changes. Face à la faiblesse des rendements monétaires et obligataires, les investisseurs européens devraient continuer de favoriser les marchés boursiers et l'immobilier.

Avertissement :

Les données chiffrées, commentaires et analyses figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'AGICAM sur les marchés, leur évolution, leur réglementation et leur fiscalité, compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations possédées à ce jour. Il ne saurait toutefois constituer un quelconque engagement ou garantie d'AGICAM.

En aucun cas, la responsabilité d'AGICAM ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base des dits commentaires et analyses.

II. Performances

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net	7 424 534,38 €	7 257 348,34 €	7 922 343,60 €	9 094 609,47 €	10 663 923,74 €
Nombre de parts	623 522,3503	550 433,0954	544 736,5867	597 293,1838	664 419,3637
VL	11,90 €	13,18 €	14,54 €	15,22 €	16,04 €
Performance cumulée du FCPE	-11,19%	10,76%	10,32%	4,68%	5,39%
Performance cumulée de l'indice de référence : 30% Barclays Capital Euro Aggregate + 10% EONIA Capitalisé Jour + 20% CAC 40 + 40% MSCI World (clôture DR) (*)	-7,40%	11,56%	11,28%	5,27%	7,32%*

(*) : Nouvel indice de référence depuis le 18/09/2015 (Ancien indice : 70% Euro Stoxx (Clôture avec DR) + 30% EuroMTS 3-5 ans (Clôture avec CR)).

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

III. La Déontologie

1. Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC

Conformément aux dispositions du Code de déontologie des OPC, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des Sociétés du Groupe,
- nous avons recouru aux OPC (OPCVM et/ou FIA) de la Société de gestion.

2. Politique de meilleure exécution

Conformément à l'article 314-75 du RGAMF, la politique de meilleure exécution est disponible auprès de la société de gestion.

3. Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du RGAMF, le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible auprès de la société de gestion.

4. Exercice des droits de vote

Conformément à l'article 314-101 du RGAMF, le rapport relatif à l'exercice des droits de vote sur la période sous revue est disponible sur le site internet de la société de gestion.

5. Critères ESG

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) se trouvent sur le site d'Agicam (www.agicam.fr).

6. Politique de rémunération

Les informations concernant la politique de rémunération du personnel d'Agicam se trouvent sur le site d'Agicam (www.agicam.fr).

7. Information sur les effets de levier

Le FCPE n'est pas concerné.

IV. DICI et règlement

Changements intervenus sur l'OPC au cours de l'exercice

Le 18 septembre 2015 :

- Passage en fonds nourricier du FIVG ALM DYNAMIC,
- Changement de dénomination (de « EP EQUILIBRE EURO » à « ALM ES DYNAMIC »),
- Précisions sur les moyens financiers, techniques et humains d'Agicam,
- Modification des frais de gestion directs et indirects,
- Insertion d'une clause Dodd Frank.

Le 20 février 2015 :

- Mise à jour des performances et des frais courants dans le DICI,
- Changement de commissaire aux comptes : KPMG AUDIT en remplacement de GPE AUDIT ET CONSEIL à compter du 01/01/2015.

V. Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ALM DYNAMIC-C	10 737 395,04	388 831,54
ISHS EU STX UET ANT	5 564 817,35	5 342 168,97
LYXOR MTS 3-5Y	4 898 801,26	4 897 367,28
ALM MONETAIRE EURO ISR FCP C	2 582 405,68	2 679 803,46
AG2R LA MONDIALE OBLIGATIONS ISR	0,00	975 558,00
PORTUGAL 4.80% 15/06/20	241 301,04	234 102,30
ALLEMAGNE 2.5%10-040121	228 018,19	229 422,96
ITALIE 1.5% 01-08-19	207 769,08	207 428,24
SPGB 3 3/4 10/31/18	0,00	397 443,55
BAYER	32 493,28	248 793,08

Ces informations ont été communiquées par courriel au gestionnaire administratif et comptable :

Caceis FA
1/3, place Valhubert -75013 Paris

Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion	1,42%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement	0,46%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement	0,46%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur	-
Autres frais supportés par l'OPC	-
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos	1,88%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

Les pourcentages présentés dans ce tableau ont été arrondis au plus proche à la deuxième décimale.

Bilan Actif

Bilan Actif au 31/12/2015

Portefeuille : 102EPE ALM ES DYNAMIC

	31/12/2015	31/12/2014
IMMOBILISATIONS NETTES	-	-
DÉPÔTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 663 145,79	9 166 814,74
Instrument financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	4 839 539,85
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	4 839 539,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	3 258 123,76
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	3 258 123,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	10 663 145,79	1 069 151,13
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 663 145,79	971 982,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	-	97 169,13
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
CRÉANCES	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
COMPTES FINANCIERS	12 953,43	23,79
Liquidités	12 953,43	23,79
TOTAL DE L'ACTIF	10 676 099,22	9 166 838,53

Bilan Passif

Bilan Passif au 31/12/2015

Portefeuille : 102EPE ALM ES DYNAMIC

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	-	-
Capital	9 835 642,59	8 782 904,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	709 441,13	235 970,59
Résultat de l'exercice (a, b)	118 840,02	75 734,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 663 923,74	9 094 609,47
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	12 175,48	72 229,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 175,48	72 229,06
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	10 676 099,22	9 166 838,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan

Hors-bilan au 31/12/2015

Portefeuille : 102EPE ALM ES DYNAMIC

	31/12/2015	31/12/2014
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

Compte de résultat au 31/12/2015

Portefeuille : 102EPE ALM ES DYNAMIC

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	185 639,32	107 415,76
Produits sur obligations et valeurs assimilées	72 617,62	88 321,44
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-399,54
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	258 256,94	195 337,66
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	43,56	109,71
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	43,56	109,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	258 213,38	195 227,95
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	145 790,72	125 897,26
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	112 422,66	69 330,69
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	6 417,36	6 403,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	118 840,02	75 734,64

Règles et méthodes comptables

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Conformément à l'instruction n°2011-21 du 08 janvier 2015 de l'Autorité des Marchés Financiers, les titres de capital ou donnant accès au capital de l'entreprise, les obligations et les titres de créances négociables non admis aux négociations sur un marché réglementé sont évalués suivant la méthode de valorisation déterminée par un expert indépendant.

Toutefois, les obligations émises par l'entreprise non admises aux négociations sur un marché réglementé peuvent être évaluées à leur valeur nominale augmentée du coupon couru si le contrat d'émission comporte l'engagement par la société émettrice de racheter des titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande du souscripteur.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du contrôleur légal des comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées à l'OPC d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- Pour la période du 01/01/2015 au 11/09/2015, les frais de fonctionnement et de gestion sont fixés à 1,50% l'an (TTC) maximum de l'actif net.

Pour la période du 12/09/2015 au 31/12/2015, les frais de fonctionnement et de gestion sont fixés à 1.25% l'an (TTC) maximum de l'actif net.

- Les commissions de surperformance sont fixées à : néant.

Ces frais sont à la charge du fonds. Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

- Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus : à chaque établissement de la valeur liquidative.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation

Le résultat net ainsi que les plus-values réalisées sont intégralement capitalisés chaque année. Il en va de même des crédits d'impôt qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs.

Evolution de l'actif net

Evolution de l'actif net au 31/12/2015

Portefeuille : 102EPE ALM ES DYNAMIC

	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 094 609,47	7 922 343,60
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)*	2 810 328,94	1 967 085,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)*	-1 718 565,57	-1 167 208,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 197 883,32	301 404,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-503 583,67	-66 783,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-37 999,88	-11 419,49
Différences de change	9 995,19	4 754,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-301 166,72	75 101,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	307 118,79	608 285,51
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-608 285,51	-533 184,13
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	112 422,66	69 330,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	10 663 923,74	9 094 609,47

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 31/12/2015

Portefeuille : 102EPE ALM ES DYNAMIC

	31/12/2015	31/12/2014
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 810 328,94	1 967 085,43
Versements de la réserve spéciale de participation	146 722,16	117 296,84
Intérêts de retard versés par l'entreprise	-	-
Versements au titre du plan d'épargne	1 781 485,81	1 405 617,15
- versements volontaires des salariés	696 306,91	611 463,78
- abondements de l'entreprise	1 085 178,90	794 153,37
Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	882 120,97	444 171,44
Distribution des dividendes	-	-
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	28 792,17	-19 124,99
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 718 565,57	1 167 208,12
Rachats volontaires des salariés	1 121 296,33	1 167 208,12
Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	597 269,24	-

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES	-	-
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	-	-
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	-	-
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	12 953,43	0,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 953,43	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
Actif								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	31/12/2015
Total des créances		-
Dettes	Frais de gestion	- 12 175,48
Total des dettes		- 12 175,48
Total dettes et créances		- 12 175,48

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	172 891,4150	2 810 328,94
Parts rachetées durant l'exercice	-105 765,2351	-1 718 565,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	664 419,3637	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	38 961,42
Montant des commissions de souscription perçues	38 961,42
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	-38 961,42
Montant des commissions de souscription rétrocedées	-38 961,42
Montant des commissions de rachat rétrocedées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/12/2015
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,42
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	145 790,72
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/12/2015
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2015
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2015
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code Isin	Libellés	31/12/2015
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			10 663 145,79
	FR0007025184	ALM DYNAMIC-C	10 663 145,79
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			10 663 145,79

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	118 840,02	75 734,64
Total	118 840,02	75 734,64

	31/12/2015	31/12/2014
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	118 840,02	75 734,64
Total	118 840,02	75 734,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2015	31/12/2014
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	709 441,13	235 970,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	709 441,13	235 970,59

	31/12/2015	31/12/2014
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	709 441,13	235 970,59
Total	709 441,13	235 970,59

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Actif net en EUR	7 424 534,38	7 257 348,34	7 922 343,60	9 094 609,47	10 663 923,74
Nombre de titres	623 522,3503	550 433,0954	544 736,5867	597 293,1838	664 419,3637
Valeur liquidative unitaire en EUR	11,90	13,18	14,54	15,22	16,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-	-	0,18	0,39	1,06
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,14	-0,08	0,06	0,12	0,17

Inventaire des instruments financiers au 31/12/2015

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ALM DYNAMIC-C	EUR	35 863	10 663 145,79	99,99
TOTAL FRANCE			10 663 145,79	99,99
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			10 663 145,79	99,99
TOTAL Organismes de placement collectif			10 663 145,79	99,99
Dettes			-12 175,48	-0,11
Comptes financiers			12 953,43	0,12
Total portefeuille titres			10 663 145,79	99,99
Dettes			-12 175,48	-0,11
Comptes financiers			12 953,43	0,12
Actif net			10 663 923,74	100,00

Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG Audit
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds d'Epargne Salariale ALM ES DYNAMIC

14, rue Auber - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds d'Epargne Salariale ALM ES DYNAMIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30060101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : B 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Fonds d'Épargne Salariale

ALM ES DYNAMIC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

7 avril 2016

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par le fonds et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 7 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Pascal Lagand
Associé